





COMPTE RENDU

ASSEMBLEE GENERALE
D'HIVER 2022/2023
Du 26 NOVEMBRE 2022
A L'ISLE SUR LA SORGUE

AVEC LA PARTICIPATION
DE LA MUNICIPALITE
DE
L'ISLE SUR LA SORGUE
ORGANISEE PAR LE CLUB
DU
BC ISLE

 secretariat@grandvaucluse.fff.fr

 Clos des Bastides - Chemin de Bel Air - 84140 Montfavet

 04.90.80.63.00

grandvaucluse.fff.fr

**Sur 105 clubs, 44 clubs présents ou représentés.
Ce qui représente 197 Voix sur 413 soit 47.70% de présence.**

Le quorum est atteint, l'Assemblée Générale d'Hiver peut délibérer.

On démarre cette assemblée par un petit moment de recueillement pour tous ceux qui nous ont quittés

Cédric BEDORA : « Bonjour à toutes et à tous, l'ensemble des membres du Comité Directeur, salariés et bénévoles du District Grand Vaucluse sont très heureux de vous accueillir aujourd'hui à l'Isle-sur-la-Sorgue. Monsieur Le Président, vous vouliez commencer par remercier nos hôtes du jour »

Michel SERRE : « Oui, un grand merci au Maire de la commune de l'Isle-sur-la-Sorgue, Monsieur Pierre GONZALVEZ, ainsi que le Président du club du BCI M. Fayçal KORICHI de nous mettre à disposition une si belle salle. Sans oublier, l'ensemble des bénévoles qui œuvrent au bon déroulement de cette Assemblée Générale d'Hiver. Je tiens à remercier également le personnel du District qui chaque année se dévoue pour que cette Assemblée Générale soit réussie. »

Cédric BEDORA : « Alors Président, lors l'Assemblée Générale d'été à St Étienne du Grès, a été annoncé le doublement des sanctions lorsque des faits graves sont constatés envers les arbitres. »

Michel SERRE : « C'est exact, et malgré cela nous constatons chaque week-end des altercations verbales, des insultes ou des menaces envers les arbitres. Nous trouvons évidemment cela très ennuyeux et nous ne voulons surtout pas qu'un fossé se creuse entre les clubs et le corps arbitral. »

Cédric BEDORA : « Oui parce que pour disputer un match, nous avons besoin des 3 partenaires : le club recevant, le club visiteur et dans le meilleur des cas 3 arbitres. »

Michel SERRE : « Absolument et les arbitres sont indispensables. Il ne s'agit pas aujourd'hui de pointer du doigt des responsables mais nous souhaitons vivement que les esprits s'apaisent de part et d'autre et que les rencontres du week-end se jouent dans un esprit nettement meilleur. Vous, Présidents de clubs avez un grand rôle à jouer pour modérer ces comportements et nous ne doutons pas des efforts que vous effectuez en permanence tout le long de la saison. »

Cédric BEDORA : « Vous souhaitez commencer votre élocution par ce sujet qui est un sujet grave parce qu'on a de plus en plus d'affaires de ce type qui sont traitées en ce moment par les commissions disciplinaires. »

Michel SERRE : « En effet, nous devons tous être solidaire face à ses actes d'incivilités qui desservent le football et font beaucoup de mal à nos clubs et à nos arbitres et c'est bien dommage car notre passion ne devrait entraîner que plaisir. »

Cédric BEDORA : « Le foot reste un jeu vous avez complètement raison de le préciser. Avant que vous ne présentiez l'ordre du jour Président, un point très positif que vous souhaitez aborder. Le nombre de licenciés dans le District. »

Michel SERRE : « En effet le nombre de licenciés dans notre district est en augmentation. Nous avons dépassé les 18000 licenciés soit 10% de plus que la saison dernière à la même époque et il faut s'en féliciter et saluer le travail des Présidents, des bénévoles et des éducateurs de clubs qui contribuent chaque jour, à la bonne santé du football départemental. »

Cédric BEDORA : « Alors désormais comme à chaque Assemblée Générale vous allez



nous présenter l'ordre du jour. Nous vous écoutons. »

Michel SERRE : « *Dans un premier temps, le Maire de la commune de l'Isle-sur-la-Sorgue, Monsieur Pierre GONZALVEZ qui viendra nous dire quelques mots. Puis, le Président du club du BCI Monsieur Fayçal KORICHI lui succèdera au micro. Puis se sera M. Roland DAVAU, Président du CDOS tandis que M. BORGHINI président de la ligue méditerranée est excusé »*

Cédric BEDORA : « *Suivra ensuite l'approbation du procès-verbal de l'assemblée générale d'Eté que nous soumettrons au vote. »*

Michel SERRE : « *Tout à fait. Nous avons 2 membres du Comité Directeur qui ont démissionné en début de saison et nous allons vous demander de valider les candidatures de Mrs Benjamin RANC et Barthélémy IASIO, 2 dirigeants bénévoles qui œuvrent dans leur club respectif et que vous connaissez bien. »*

Cédric BEDORA : « *Rappelons au passage que les candidatures d'Aline BRUN et Hicham AJJANI au Comité Directeur ont été validées par la Commission de Surveillance Electorale qui s'est réunie le 9 novembre dernier. Président, après les votes concernant les nouveaux membres du CD, place au volet financier de cette assemblée générale. »*

Michel SERRE : « *Oui, la trésorière du District Grand Vaucluse, tout fraîchement nommé à ce poste Madame Elodie GARCIA viendra nous présenter le compte-rendu financier 2021-2022 et le Commissaire aux Comptes du District, M. Michel POURTIER clôturera cette partie financière en vous présentant son rapport. »*

Cédric BEDORA : « *Nous terminerons cette Assemblée Générale par les traditionnelles questions des clubs aucune question n'est arrivés dans les délais impartie mais le Comité Directeur a décidé de répondre à des questions si des questions sont soulevé et on essaiera d'y répondre. Puis on désignera le lieu de l'Assemblée Générale d'Hiver 2023 »*

Michel SERRE : « *Je tiens à vous remercier vous tous de votre présence pour votre écoute et je vous donne rendez-vous plus tard pour le verre de l'amitié que nous offre la mairie de l'Isle-sur-la-Sorgue pour passer un petit moment de convivialité et je vous souhaite une très bonne réunion. Merci à vous tous. »*

Cédric BEDORA laisse la parole au Maire de l'Isle-sur-la-Sorgue **Monsieur Pierre GONZALVEZ**, Monsieur GONZALVEZ est très heureux d'accueillir l'assemblée général du district dans sa ville. Il remercie également le BCI Foot

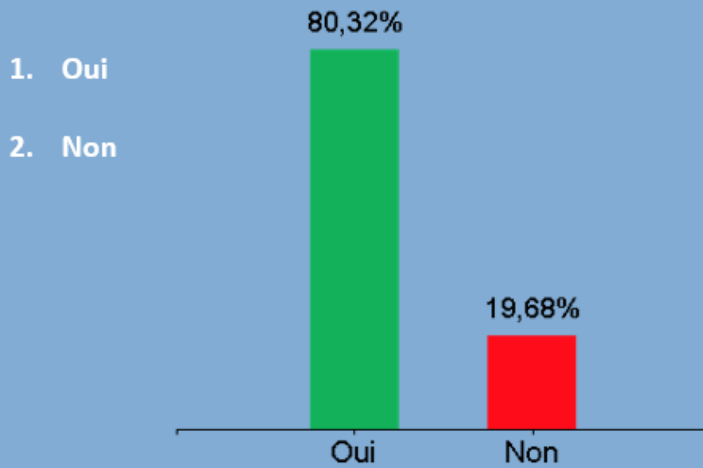
Monsieur Fayçal KORICHI, Président du Club du BOXELAND CLUB ISLOIS, prend la parole il souhaite offrir à M. Le Maire le maillot des 100 ans (Septembre 2021) du sigle du BCI. Maillot qu'il n'a pas pu remettre au Maire avant. M. KORICHI remercie les personnes présentes et souhaite une bonne continuation à tous.

M. Le Président du CDOS, M. Roland DAVAU prend la parole, il souhaite la bienvenue à tout le monde. « *Le football est un sport hors normes par le nombre de licencié mais aussi, hors normes par l'impact local que vous avez sur l'ensemble de la population, ce que vous faite avec les enfants sur le plan social, avec des enfants de milieu sociaux différents, aucun sport en Vaucluse fait la même chose et ce que vous faites en 1 week-end c'est parfois ce que fait un sport en 1 année. »* M. DAVAU souhaite une bonne assemblée à tous.

Cédric BEDORA, procède d'abord à un test des boitiers. Il passe ensuite à l'approbation du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale d'Eté qui a eu lieu à ST ETIENEN DU GRES, le 02/07/2022 publié sur le site le 20/09/2022



Approbation du PV de l'AG d'Été du 2 juillet 2022



00:00

Reçus : 188 (95,4%)

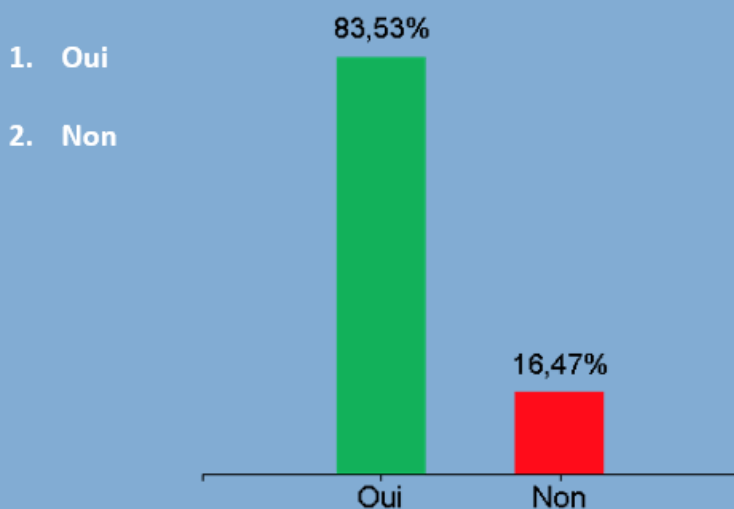
Non voté : 9 (4,6%)



Le procès-Verbal de l'Assemblée Générale d'Été à ST ETIENNE DU GRES est approuvé à **80.32%**.

Cédric BEDORA, procède à l'élection partielle du Comité de Direction **M. Benjamin RANC** et **M. Barthélémy IASIO**

Élections de M. Benjamin RANC au sein du Comité de Direction



00:00

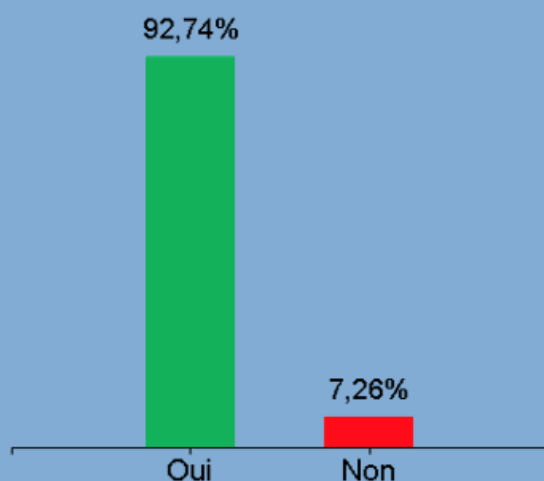
Reçus : 170 (86,3%)

Non voté : 27 (13,7%)



Élection de M. Barthélémy IASIO au sein du Comité de Direction

1. Oui
2. Non



00:00

Reçus : 179 (90,9%)

Non voté : 18 (9,1%)



M. Benjamin RANC est élue à **85.53%** et **M. Barthélémy IASIO** est élu à **92,74%**

Cédric BEDORA, laisse la parole à **Madame Elodie GARGIA** récemment élu en tant que trésorière pour le compte rendu financier

« Bonjour à tous, Mesdames, Messieurs les présidents, bonjour à la ville de l'Isle-sur-la-Sorgue que nous remercions encore pour nous accueillir aujourd'hui.

J'ai été fraîchement élue trésorière du District Grand Vaucluse et je vais vous présenter les comptes annuels de la saison passée.

Vous avez tous reçu par mail le compte de résultat pour la saison 2021/2022. Nous pouvons constater un résultat net de 27 776 euros. Cela se représente par une diminution des charges au niveau du poste des achats stockés, pour 1135 euros ; une augmentation de la rémunération du personnel équivalente à une indemnité de licenciement ; une diminution des dotations clubs ; une augmentation des dotations d'amortissements d'un montant de 541 euros ; des produits non stockés en hausse (156 000 euros) ; des produits de compétition en hausse de 54500 euros ce qui représente au total un résultat net de 27 776 euros. Tous ces chiffres sont arrondis.

Merci pour votre écoute »

Suite à une question, **Mme Elodie GARCIA** précise que l'indemnité de licenciement est caractérisée par la pure indemnité de licenciement versé au salarié licencié, le jugement n'ayant pas encore été rendu en la matière.



	du 01/07/21 au 30/06/22	du 01/07/20 au 30/06/21
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Livres et Brochures...	112,00	
Produits Stockés	112,00	
Dossiers disciplinaires	150 248,00	27 710,00
Amendes Diverses	32 650,00	3 927,00
Réclamations - Frais Dossiers	5 985,00	870,00
Produits Non Stockés	188 883,00	32 507,00
Participation PV / Internet	21 090,00	20 140,00
Produits Prestations Services	21 090,00	20 140,00
Cotisation CD et Commissions	2 100,00	1 875,00
Frais Administratif Facturés	2 100,00	300,00
Participation Stages Techniques, Arbitres	320,00	773,28
Produits Activités Annexes	4 520,00	2 948,28
Subvention FFF - Ligue (fonctionnement)	274 952,92	312 464,70
Subvention Ligue Nationale Pré Formation		8 819,40
Subventions Contrats Objectifs	44 209,00	43 245,00
Participation Partenaires	6 800,00	300,00
Subvention CNDS		43 750,00
Subvention Conseil Départemental		15 744,00
Subvention Etat Contrats Aidés	11 333,22	343,75
Subventions	337 295,14	424 666,85
Engagements Championnats	39 205,00	43 050,00
Engagements Coupes	-40,00	14 990,00
Droits Fixes Championnats	88 834,00	12 545,00
Droits Fixes Coupes		2 850,00
Compétitions	127 999,00	73 435,00
Produits de Gestion Courante	8 672,21	21 694,40
Produits de Gestion Courante	8 672,21	21 694,40
Médailles, Coupes, Flaquettes	1 774,00	6 166,00
Equipements (ballons, maillots...)	10 929,89	8 510,07
Livres et Brochures	1 037,05	200,00
Achats Stockés	13 740,94	14 876,07
Electricité	9 428,64	7 651,20
Eau	67,82	137,31
Fournitures de Bureau	4 339,01	4 478,23
Lavage Maillots, Pharmacie	39,80	126,00
Achats Non Stockés	13 875,27	12 392,74

Locations	3 858,68	6 627,60
Entretiens, Réparations, Maintenances	27 178,94	20 742,81
Assurances	8 231,96	9 954,90
Cotisations Organismes Sportifs	1 000,00	1 030,00
Frais Bancaires	897,80	696,78
<u>Services Exterieurs</u>	<u>41 167,38</u>	<u>39 052,09</u>
Prestataires de Services...	15 731,30	13 097,13
Honoraires	23 618,40	24 213,20
Maintenances	2 780,53	1 924,51
Déplacements CTD - CDFA - Personnels...	3 875,06	6 446,14
Transports Sélections	170,00	
Arbitrages...	6 190,79	177,80
Contrôles, Accompagnements, Formations Arbitres	9 975,00	1 271,00
Déplacements Officiels	6 376,96	1 874,98
Déplacements Présences District (CD - Commissions)	48 737,82	12 642,27
Réceptions Représentations	26 801,23	10 072,85
Assemblée Générale Ligue	5 219,10	
Réunions Secteurs, Dialogue Clubs...	594,00	
Journée des Bénévoles	4 007,05	
Téléphone - Affranchissements	10 838,75	10 954,17
<u>Autres Services Exterieurs</u>	<u>164 915,99</u>	<u>82 674,05</u>
<u>Organisation du District</u>		
Fidel. Lic. Foot Diversifiés	11,00	
<u>Contrats Objectifs</u>	<u>11,00</u>	
Taxe sur les Salaires	1 056,50	-1 300,00
Taxes Habitation Foncières Red. TV	12 649,50	14 573,89
Formation Continue - Impôts Rev. Pl/ts	4 278,42	14 406,73
<u>Impôts et Taxes</u>	<u>17 984,42</u>	<u>27 680,62</u>
Rémunération du Personnel	271 277,12	229 539,06
Charges Sociales	72 574,14	72 306,03
Provisions 13ème Mois	2 331,33	-1 465,27
Provisions Charges sur 13ème Mois	1 307,91	-432,01
Congés Payés	2 387,32	-21 188,62
Charges sur Congés payés	1 715,01	-7 369,61
<u>Frais de Personnel</u>	<u>351 592,83</u>	<u>271 389,58</u>
Dotations Clubs ...	300,00	21 174,53
<u>Charges Exceptionnelles</u>	<u>300,00</u>	<u>21 174,53</u>
Amortissements	39 851,19	39 309,98
<u>Dotations Amortissements</u>	<u>39 851,19</u>	<u>39 309,98</u>

	du 01/07/21 au 30/06/22	du 01/07/20 au 30/06/21
*** RESULTATS ***		
Total des Produits d'Exploitation	688 571,35	575 391,53
Total des Charges d'Exploitation	643 439,02	508 549,66
RESULTAT D'EXPLOITATION	45 132,33	66 841,87
Produits Financiers (Revenus Placements)	-1 778,31	9 220,01
RESULTAT FINANCIER	-1 778,31	9 220,01
Produits Exceptionnels	7 632,25	5 563,33
Reprise sur Provisions et Créances	49 006,45	4 825,71
Total des Produits Exceptionnels	56 638,70	10 389,04
Charges Exceptionnelles	70 377,64	50 243,77
Pertes sur Créances Irrecouvrables	1 838,67	18,90
Total des Charges Exceptionnelles	72 216,31	50 262,67
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-15 577,61	-39 873,63
TOTAL DES PRODUITS	743 431,74	595 000,58
TOTAL DES CHARGES	715 655,33	558 812,33
<i>Impôts sur les Sociétés</i>		<i>19,00</i>
RESULTAT DE L'EXERCICE	27 776,41	36 169,25

Rapport du Commissaire aux Comptes, **M. Michel POURTIER**, sur les comptes annuels arrêtés le 30 juin 2022.

Extrait du Rapport « Opinion »

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association DISTRICT GRAND VAUCLUSE DE FOOTBALL relatifs à l'exercice clos le 30/06/2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Association DISTRICT GRAND VAUCLUSE DE FOOTBALL à la fin de cet exercice.

Extrait du Rapport « Justification des appréciations »

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne :

- Le compte 467 « Autres comptes débiteurs » a été analysé, son solde a diminué de 4 200 €.
- La trésorerie a fait l'objet d'une attention particulière qui n'a donné lieu à aucune remontée particulière.
- Des défaillances mineures du système d'information ont été constatées lors des transferts entre le logiciel d'exploitation FOOT 2000 et le logiciel comptable CEGID.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Constatations

- La liaison entre le logiciel d'exploitation FOOT 2000 et le logiciel comptable CEGID (Imposé par la FFF comporte des failles mineures).
- Des incidences sur la comptabilisation des interventions des arbitres ressortent du fait d'un problème d'intégration comptable.
- L'incidence en termes de trésorerie est mineure.

Points forts

- Le processus de suivi au niveau comptable est en amélioration constante.
- Un recrutement au poste comptable en remplacement de la collaboratrice partante a été finalisé.

Axes amelioration

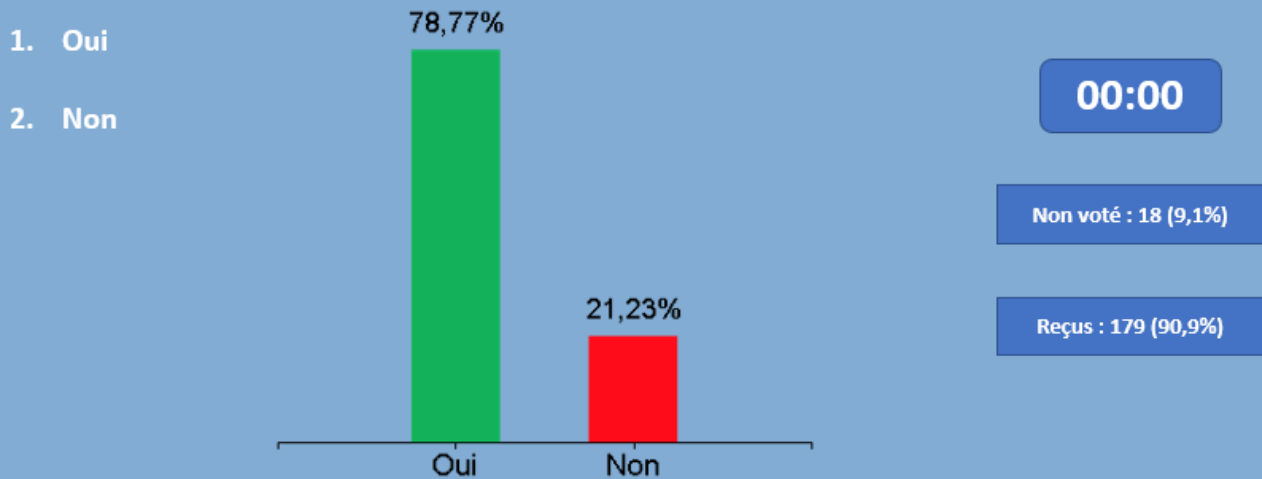
- Un processus de correction des écueils relatifs aux constatations de dysfonctionnement du système d'information va être mis en œuvre à compter de l'exercice ouvert au 01 juillet 2022 (interrogation de la ligue et des concepteurs des logiciels)

Cédric BEDORA, procède à l'approbation du Bilan Financier pour l'exercice clos au 30/06/2022

✓ 1^{ère} **RÉSOLUTION :**

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du trésorier général et du rapport du commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêté au 30 juin 2022, tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumés dans ces rapports.

Approbation du bilan au 30 juin 2022.

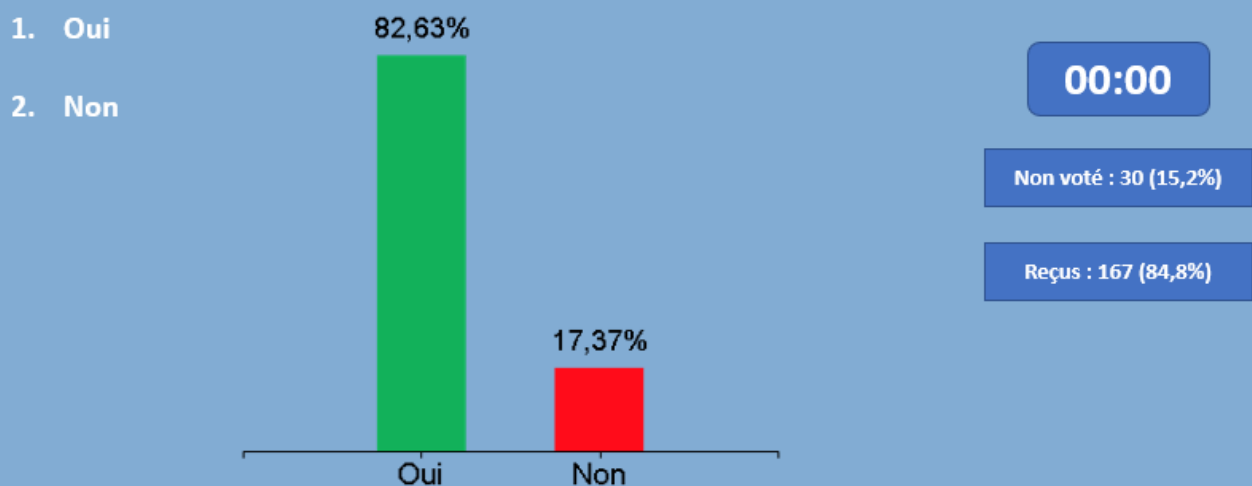


Le bilan au 30 juin 2022 est adopté à **78.77%** des voix.

✓ 2^{ème} RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne pour l'exercice clos au 30 juin 2022 quitus de leur gestion à tous les membres du Comité de Direction.

Approbation de la 2^e résolution.

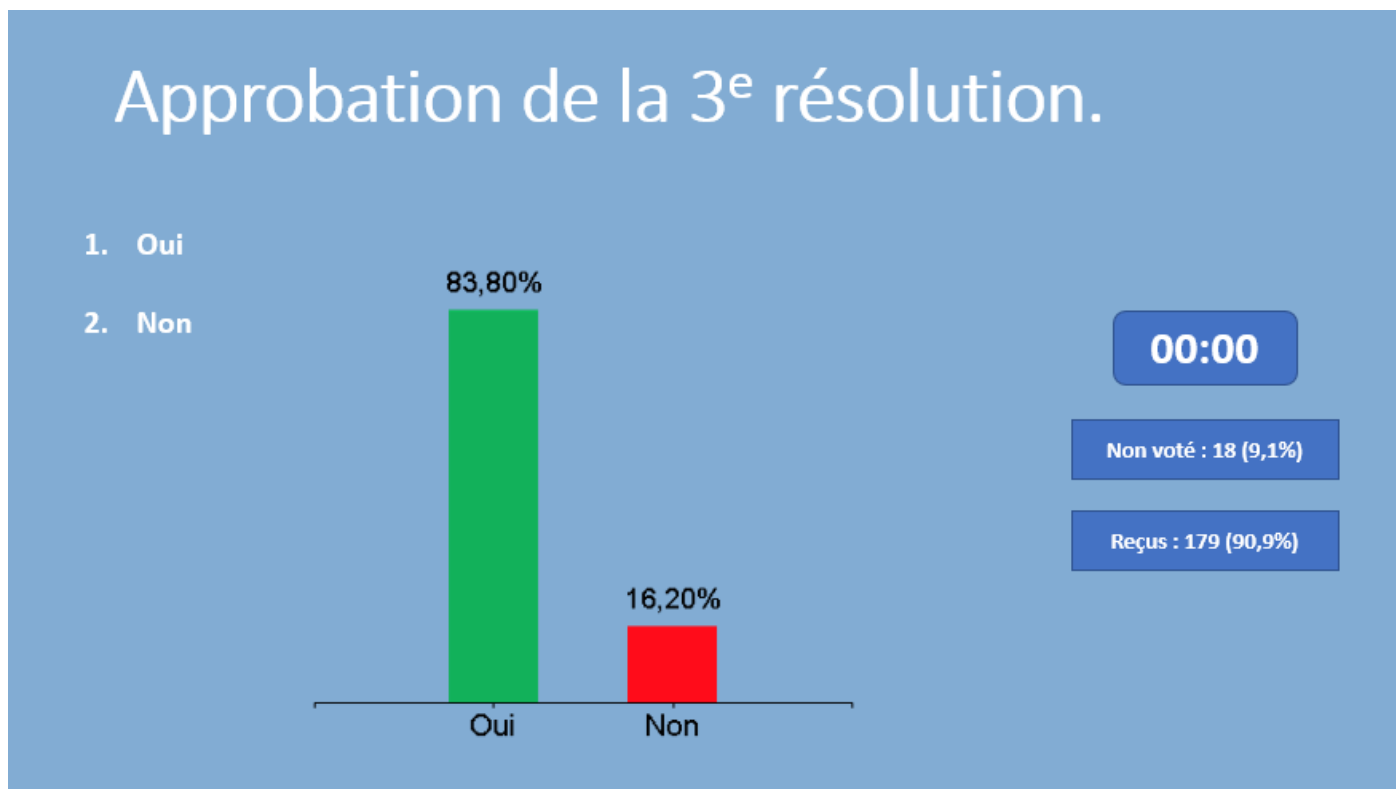


La 2^{ème} résolution est adoptée à **82.63%** des voix.

✓ 3^{ème} RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Comité de Direction, et décide d'affecter

la totalité de l'excédent à : Report à nouveau



La 3^{ème} résolution est adoptée à **83.80%** des voix.

M. Cédric BEDORA donne la parole à **Mme GARCIA** et **M. BENOIT** pour respectivement évoquer le recensement des besoins des clubs en tablettes et le courrier de la Commission des arbitres.

Intervention de **Mme Elodie Garcia**, trésorière du District Grand Vaucluse

« Je vous remercie d'avoir voté le montant de l'excédent et le report à nouveau car ce montant-là va servir à financer l'offre de tablettes à l'ensemble des clubs qui en ont fait la demande. En effet, vous avez tous reçu le questionnaire Google Forms par mail, beaucoup l'ont rempli et nous les en remercions. Il manque encore quelques retours. Le principe est que cet excédent comptable permet d'offrir une tablette, compatible avec le logiciel FMI, à l'ensemble des clubs, et pouvoir soumettre un tarif préférentiel de l'offre de 95/100 euros pour les clubs souhaitant s'équiper de tablettes supplémentaires. »

M. Christophe BENOIT vice-président du District Grand Vaucluse prend la parole afin de faire part à l'assemblée d'une lettre de la commission des arbitres reçu récemment par le comité de direction.

« Nous avons reçu cette semaine un courrier de la Commission des arbitres nous signalant qu'elle n'allait désigner aucun arbitre pour le week-end du 10/12. La Commission met en avant les nombreux problèmes rencontrés par les arbitres sur le terrain : agression verbales, atteintes à l'intégrité physique et également problèmes liés au racisme. Nous discutons avec eux, nous allons recevoir la Commission dès lundi pour observer les problèmes que les arbitres rencontrent et réfléchir aux solutions qui pourraient être apportées.

En plus de ces problèmes, nous observons une manifestation d'un nombre conséquent d'arbitres qui, pour leur part, même si nous n'avons pas encore eu de nouvelles de leur part, qui se sont mis indisponibles pour les week-ends du 10 et du 17/12. Nous n'avons pas encore reçu de revendications de leur part, mais quand nous connaissons leurs desideratas, nous prévoyons d'également les rencontrer dans la semaine et d'engager des discussions avec la Commission des arbitres et les arbitres concernés.

Vous êtes les premiers concernés car il s'agit de week-ends de compétition, et sans arbitres



c'est compliqué. Nous allons donc essayer de régler cela par le dialogue »

Lettre de la Commission des arbitres

A l'attention du Secrétaire Général du District Grand Vaucluse.

Pouvez-vous informer le Comité Directeur du District Grand Vaucluse du courrier suivant.

Bonjour je vous fais parvenir avant diffusion aux arbitres est à la presse un courrier de la commission des arbitres afin de vous alerter et du mécontentement des arbitres et pour mettre les clubs devant leur responsabilité.

John Smith

Mesdames, Messieurs les arbitres, les licenciés, les membres de nos instances et tous les acteurs du football amateur, Nous, Commission des arbitres du District Grand Vaucluse, souhaitons vous alerter ce jour sur un sujet alarmant.

Suite aux faits survenus récemment à l'encontre de nos arbitres, nous sommes particulièrement touchés par la portée morale des actes et des paroles qu'ils ont subis. Aussi, nous nous devons de vous écrire ces quelques lignes, transmises avec passion pour le Football amateur.

Tout d'abord, nous souhaitons tous nos vœux de rétablissements à nos arbitres et nous leur réaffirmons notre soutien indéfectible.

Cette nouvelle affaire, du dimanche 13 novembre, une de plus, qui malheureusement vient entacher l'esprit du Football.

Cette affaire qui vient anéantir le travail de tant de passionnés, de bénévoles, sur les terrains, aux bords ou en dehors. Cette affaire n'est malheureusement pas un acte isolé. En effet, nous observons une escalade des cas de violences et de propos discriminatoires à l'encontre des officiels et des licenciés depuis plusieurs saisons.

Rappelons ici les propos que nous partageons avec la FIFA « Nous devons tous dire non à toute forme de racisme et de discrimination. Nous devons tous dire non à la violence et à toute forme de violence ».

Nous devons tous être solidaires face à une minorité d'individus venant bafouer ce sport, notre passion, qui réunit tant de générations, surtout en cette période de Coupe du Monde, propice au partage et à l'union autour des valeurs du sport.

Nous nous devons d'être solidaires, ensemble, de nos arbitres qui remplissent une mission, reconnue de service public depuis 2006.

Suite aux nombreuses échanges reçues au sein de notre commission de la part de nos arbitres, preuve d'un sentiment de désarroi, d'insécurité à l'encontre de leur personne, nous nous devons d'agir.

Nous, la commission des arbitres du Grand-Vaucluse, prenons la décision de ne désigner aucun de nos arbitres sur les rencontres organisées par le District Grand Vaucluse de Football, sur le week-end du 10-11 décembre 2022.

Nous invitons le reste des arbitres n'ayant pas signifié leurs indisponibilités pour les 10 et 11 décembre 2022 à nous les transmettre au plus tôt.

Nous appelons les commissions du district Grand-Vaucluse et l'Union Nationale des Arbitres de Football de la Fédération Française de Football (UNAF qui va faire un communiqué aussi), à appuyer notre décision pour agir à l'unisson face à ces actes d'incivilités, de violences et de racismes.

Enfin, nous appelons à une révision des barèmes de sanctions pour toutes violences ou forme de discriminations et de racisme pour une meilleure protection de nos arbitres et licenciés.

Mesdames, Messieurs les arbitres, les licenciés, les membres de nos instances, et tous les acteurs du football amateur, nous, la commission des arbitres du District Grand-Vaucluse, sommes et restons à votre écoute.

Le président de la commission des arbitres, John Smith accompagné de ses membres, dont ceux qui ont participé à ce courrier, DONADIO Julien, MICHEL Claude, MANCINI Angélique, AJJANI Hicham, VOLPILHAC Pascal, AJJANI Rachid,

Réponse du Comité Directeur

Monsieur le Président



Mesdames, Messieurs les arbitres

Par courrier en date du 23 courant, vous nous informez de votre décision de ne désigner aucun de vos arbitres sur les rencontres organisées par le District Grand Vaucluse de Football, sur le week-end du 10-11 décembre 2022.

Garant de la large autonomie des commissions districales, dès lors que leurs décisions ne sont pas en contradiction avec les règlements en vigueur, nous prenons acte de votre décision.

Vous la justifiez suite aux faits survenus récemment à l'encontre de nos arbitres.

Nous tenons tout d'abord à vous informer que nous ne nous prononcerons pas sur ce que vous nommez "cette nouvelle affaire, du dimanche 13 novembre". La Commission de Discipline est saisie de ce dossier.

Nous nous refusons à toute ingérence dans les décisions de la Commission de Discipline et de la Commission d'Appel Disciplinaire. Ces 2 commissions sont autonomes et disposent de tout l'arsenal des procédures et sanctions contenues dans le Règlement Disciplinaire édicté par la FFF.

Néanmoins, nous avons toujours apporté notre plein soutien aux officiels victimes d'agressions verbales ou physiques de la part de licenciés, de clubs ou de membres du public.

Votre décision, mise en œuvre ou pas, nous permet de rappeler à tous nos clubs et à leurs licenciés que tout est mis en œuvre dans notre District pour éradiquer ce fléau qui met à mal notre sport.

Le Comité Directeur, de même que la grande majorité de ces clubs et ces licenciés, respectent le corps arbitral et récusent tout acte délictueux à son encontre : agressions physiques, provocations, menaces, insultes, propos racistes...

Comme vous le rappelez, les arbitres, dans le cadre de leurs fonctions, exercent une mission de service public. A ce titre, les plus graves des comportements tombent sous le coup de la Loi.

Jamais un arbitre interrompant, comme il en a le droit, une rencontre pour propos racistes ou absence de sécurité, ne sera désavoué par les instances compétentes à juger de telles décisions.

Vous appelez "à une révision des barèmes de sanctions pour toutes violences ou forme de discriminations et de racisme pour une meilleure protection de nos arbitres et licenciés".

Le barème des sanctions est du ressort de la seule FFF. Notre District ne peut le modifier de sa propre décision. Par contre, il nous est possible de l'aménager.

C'est ainsi que notre Comité Directeur a décidé d'imposer aux licenciés coupables d'agressions envers les officiels un doublement des sanctions inscrites au Barème de Référence. Preuve supplémentaire de notre prise de conscience de l'escalade des cas de violences et de propos discriminatoires à l'encontre des officiels depuis la saison dernière.

Cette spécificité de notre District est un avertissement fort donné à ceux qui salissent notre sport par des comportements inadmissibles.

Nous allons à nouveau nous retourner vers les clubs. Tous doivent avoir conscience des conséquences négatives que peuvent avoir, pour leurs équipes, les comportements délictueux de certains de leurs licenciés ou de leur public. Nous allons agir avec force dans cette direction.

Pour conclure, soyez assurés vous, les membres de la Commission des Arbitres et tout le corps arbitral, que l'ensemble du Comité Directeur sera toujours solidaire et en soutien des arbitres.

Nous l'avons prouvé et continuerons à le faire.

Veillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les arbitres, l'expression de nos cordiales salutations.

Pour le Comité Directeur

Le Président

M. Cédric BEDORA note que cette problématique n'est pas propre au District Grand Vaucluse et que d'autres organismes comme la Ligue Centre Val de Loire qui a suspendu toutes les rencontres du week-end en raison de problématiques liés à des faits commis à l'encontre des arbitres.

M. Cédric BEDORA demande aux clubs si ces derniers ont des interrogations

Questions diverses :

M. Stéphane VERGIER, président du FC Entraigues, demande si des solutions existent, lors



des désignations, pour éviter les longs déplacements des officiels, couteux pour les clubs.

Mme Elodie GARCIA répond en indiquant que la question sera soumise à la Commission des arbitres lors de leur prochaine rencontre. Elle rappelle que le responsable des désignations a une tâche très compliquée à mener entre notamment les indisponibilités et les modifications des rencontres.

M. Roland DAVAU, président du CDOS, prend la parole pour indiquer que le CDOS va prochainement mener une action avec l'AFCAM, association regroupant l'ensemble des corps arbitraux de tous les sports, pour mener des réflexions collectives. Il rappelle l'importance des officiels dans le domaine sportif et indique que la question des violences et aussi de la valorisation de ces filières doivent être posées de manière collective.

Le représentant du club de CAVAILLON ARC, revient sur les désignations lointaines pour les officiels et se demande si ces dernières ne nuisent pas à la mission de l'arbitre sur la rencontre, notamment s'il doit, après la rencontre, se déplacer sur un autre match éloigné.

Mme Elodie GARCIA répond, en indiquant, que normalement l'arbitre ne doit pas prendre en compte ce paramètre dans la gestion de son match. Elle invite les arbitres à faire remonter l'information à la Commission des arbitres s'ils constatent un problème au niveau de leurs déplacements. Ce point sera également abordé lors de la prochaine réunion avec la Commission.

M. Oscar ZANDOMEGHI, président de VIOLES, demande si la péréquation en D4 sera prochainement instaurée.

M.BEDORA lui répond qu'un point sur le paiement des arbitres sera réalisé à la fin de l'assemblée générale.

M. Jean-Michel DIAZ, représentant de SARRIANS, demande au District de mener, si possible, une réflexion sur la désignation d'officiels en D4, notamment en raison de la difficulté de la réalisation de cette tâche par des bénévoles.

M. Laurent REYNES, président de GRAVESON, dresse le même constat et invite le District à s'interroger, dans la mesure du possible, sur une meilleure répartition des officiels.

M.BEDORA répond en indiquant que ce point sera également abordé lors de la réunion entre Comité Directeur et Commission des arbitres, afin que cette situation soit améliorée malgré le manque d'officiels.

M.BENOIT confirme que ce point sera étudié avec la Commission des arbitres.

Le représentant du club d'ORANGE demande au Commissaire aux Comptes quel est son rôle pour garantir l'absence de défaillances humaines au niveau de la gestion des finances, et s'il y a des moyens pour garantir à 100% leur utilisation.

M. Michel POURTIER, commissaire aux comptes, répond en indiquant qu'au niveau des dépenses, il ne peut observer des défaillances mineures, comme par exemple si une personne touche 15 euros de manière indue. Néanmoins, il indique que des possibilités existent : notamment les comparatifs d'une année à l'autre, les sondages, ses différentes venues au sein du District. Il ne peut garantir à 100% mais peut tout mettre en œuvre pour y arriver. Il répète également qu'il signalera toute anomalie constatée

M. Cédric OLLIVIER, co-président des DENTELLES FC, invite l'ensemble des acteurs à réfléchir au sujet de l'arbitrage, sur tous ses aspects. Il condamne fermement les actes d'incivilités et comportements portés envers les officiels.

M. Sebastien LESAGE, président de l'ENTENTE ST JEAN DU GRES, insiste sur la pédagogie et la communication quant au sujet de l'arbitrage. Il évoque l'idée d'une conférence de l'arbitrage et demande quand cette dernière pourra être mise en place.

M. Christophe BENOIT indique qu'il s'agit d'un travail de fond à mener, et que l'ensemble des



acteurs doivent se rendre compte qu'ils ont besoin mutuellement les uns des autres. Des rencontres pourraient être envisagées.

M. Jean-Paul MANIERE, vice-président du District, précise également qu'une Commission rassemblant arbitres, dirigeants de clubs, Comité Directeur, va être mise en place pour travailler en commun sur la baisse des incivilités rencontrées sur le terrain. Il rappelle également qu'un arbitre bénévole a rang d'officiel lorsqu'il officie.

M. Xavier BERTHELOT, représentant de CAUMONT, demande quelles sont les revendications des arbitres, et quelles solutions le District propose-t-il pour les soutenir et éviter certaines erreurs ou situations litigieuses. Il évoque par exemple la possibilité de mettre à disposition des fiches pratiques à fournir aux clubs et aux officiels.

M. Bernard ALLIO, membre du Comité Directeur, rappelle que les arbitres sont soumis, chaque année à un examen théorique. Il invite les clubs à consulter les Lois du Jeu qui répertorient l'ensemble des réglementations techniques et discuter avec pédagogie avec les officiels en s'appuyant sur ce dernier en cas de désaccord sur des points précis.

M. Chaïb KINNOUS, arbitre et représentant de MORNAS, apostrophe **M. SERRE**, président du District au sujet d'une affaire disciplinaire et lui demande si ce dernier avait fait preuve d'ingérence sur ce dossier. Il lit, pour appuyer ses dires, à l'ensemble de l'audience un mail adressé par M. Pierre PEGOUD, membre de la Commission de Discipline, qui revient sur une discussion qu'il aurait eu avec M. SERRE.

M. Michel SERRE, président du District, répond fermement en indiquant qu'il n'a réalisée aucune ingérence dans ce dossier et s'inscrit en faux sur les dires relevés par M. KINNOUS. Il propose de rencontrer Messieurs KINNOUS et PEGOUD prochainement pour évoquer cette situation.

M. Constant LEMARDELEE, membre de la Commission de Discipline, prend la parole pour indiquer qu'une procédure initiée par la commission de l'éthique de la F.F.F. est actuellement en cours à l'encontre de M. KINNOUS, et pour attester du fait que Messieurs Michel SERRE et M. Hakim SALIH n'ont jamais essayé de changer une décision prononcée par la Commission de Discipline. Il assure que la Commission essaye de rendre des sanctions les plus équitables possibles

M. TONDU, directeur sportif de l'USR PERTUIS, indique qu'il serait bon également d'évoquer en Assemblée générale les évolutions du football, et le rôle et des éducateurs

Mme GARCIA répond en indiquant que lors de la récente réunion des présidents de clubs, des débats ont été menés sur ces points, notamment la partie technique en présence du Président de la Commission Technique, M. Fabien GUIGUE. Ces points seront également évoqués lors de la prochaine Assemblée Générale d'été.

Besoins en Tablettes – FMI

Recensement des besoins des clubs en matière de tablettes numériques.

Une tablette sera offerte par le District à chaque club mais, si vous êtes intéressés par l'acquisition de tablettes supplémentaires, nous vous invitons à bien vouloir remplir le formulaire Google Forms disponible sur le site du District.

M. Cédric BEDORA revient, pour terminer, sur le paiement des arbitres, et dresse le bilan inscrit ci-dessous.

Paiement des arbitres

Catégories qui entrent dans le champ de la péréquation :



- **Séniors D1 / D2 et D3**
 - **U15 à U19 en catégorie D1**
 - **U14 D1 à la fin de la phase de brassage, à partir janvier.**
 - **Tous les matches de Coupe Séniors (DGV, UF, RMG et ESP)**
- Pour toutes les autres catégories, le paiement des arbitres et à répartir entre les deux clubs.**

Mme Elodie GARCIA, suite à une question, précise que lors de la dernière Assemblée Générale d'été, il a été voté par l'ensemble des présidents le partage des frais entre les deux clubs. Les règles ne pouvant être modifiées en cours de saison, elle invite les clubs à formuler des demandes pour des catégories supplémentaires puissent entrer dans le champ de la péréquation.

Une question est ensuite posée sur la possibilité de réaliser cette péréquation sur d'autres catégories.

Mme Elodie GARCIA répond en indiquant qu'elle a demandé au service comptabilité s'il était possible d'étendre la péréquation à toutes les catégories. Il lui a alors été répondu que c'était faisable mais qu'il convenait qu'il y ait assez d'arbitres pour pouvoir couvrir tous les matchs qui ont eu lieu tous les week-ends pour que tous les clubs soient répertoriés de façon à avoir le même nombre d'arbitres. Elle invite les clubs à envoyer des jeunes en formation arbitre pour qu'un maximum de matchs soient couverts. Elle termine en indiquant que la situation sera étudiée avec le service comptabilité pour que la péréquation soit étendue à toutes les catégories si possibles.

M. Cédric BEDORA évoque également les levers de rideau d'une D4 jouant avant une péréquation, avec une prime de 18 euros attribuée aux arbitres. Cela peut poser problème car les frais de déplacements sont payés en péréquation. Il sera proposé à la Commission des arbitres que les arbitres gèrent leurs déplacements, quel que soit la rencontre et que ces 18 euros de primes soient payés via le système de péréquation

Désignation du lieu de l'Assemblée Générale d'Hiver 2023

Appel à candidature pour l'organisation de la prochaine Assemblée Générale d'Hiver 2023

Le club de **CALAVON** est seul à se porter candidat, l'assemblée générale d'hiver 2023 sera organisé par **CALAVON**

Remise de récompenses

Les clubs de **SORGUES et PERTUIS**, centenaires sont mis à l'honneur

M. Michel SERRE, président du District Grand Vaucluse, remet à M. TONDU, directeur sportif et représentant de PERTUIS, la plaque du club centenaire remise par la Fédération Française de Football.

Le club de SORGUES étant excusé pour cette remise, la plaque leur sera remise ultérieurement.

M. Michel SERRE, président du District Grand Vaucluse, clôture l'assemblée générale.

